

| DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024 | | | |
|---|----|------------------------|---|
| En exercice | 35 | Date de la convocation | 04-10-2024 |
| Quorum | 26 | Secrétaire de séance | Valérie CALAMIA |
| Présents | 26 | N° de la délibération | 01 - CA 2024-10-16 |
| Représentés | 7 | Objet | Approbation des délibérations du Conseil d'Administration du 19 juin 2024 |
| Votants | 33 | | |
| Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente. | | | |

Participants (26) : Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CERES, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE (à compter du point n°4), Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (7) : M.Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n° 6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1) :

M. Jean-Noël TEXIER

M^{me} LE PAPE soumet le procès-verbal des débats de la réunion du 19 juin 2024, transmis par voie électronique le 04 octobre 2024, à l'approbation du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce relevé, avant son adoption définitive.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024,
- autorise le Directeur général à signer tout acte afférent.